



La lettre de la sénatrice

Jeudi 22 mai 2025

Lettre d'information bimensuelle n°79

Mesdames, Messieurs,
Cher.e.s élus,

L'ordre du jour du Sénat pour les semaines à venir va nous amener des propositions de loi ou des débats intéressants pour nos territoires et notre environnement.

Je porterai pour mon groupe le texte visant à encadrer l'industrie de la fast fashion qui ouvre un débat important sur notre modèle de consommation. Cette industrie, à la fois polluante et exploitante, illustre les excès d'un libéralisme qui maltraite l'humain comme la planète.

En y apportant des régulations ambitieuses, nous pouvons faire un pas vers une économie plus responsable.

La question de l'eau fera aussi l'objet d'un examen attentif à travers une proposition de Loi qui vise à mieux protéger nos ressources contre les pollutions diffuses. Une priorité dans un contexte de dérèglement climatique et de tensions croissantes sur l'accès à l'eau potable.

D'autres débats se profilent comme l'avenir du groupe La Poste dans les territoires, les moyens d'améliorer l'accès aux soins, les politiques publiques face aux défis que doivent relever les zones rurales ou encore la nécessaire évolution de la définition pénale du viol.

Enfin, difficile d'occulter ce qui se passe au Proche-Orient. Alors que depuis plus de 10 semaines, aucune aide alimentaire, médicale, ni eau n'ont atteint la bande de Gaza, la population fait face à un risque de famine important. Face à cette catastrophe humanitaire qui a fait plus de 55 000 morts dont beaucoup de femmes et d'enfants, mon groupe appelle à un cessez-le-feu

immédiat et la reconnaissance effective et urgente de l'Etat Palestinien ; il en va du sort des Palestiniens comme de celui des otages Israéliens. Nous demandons un débat urgent au Sénat sur cette situation au Proche-Orient.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien chaleureusement,

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

Installation des médecins : le Sénat adopte une proposition de loi pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires



Mardi 13 mai, le Sénat a adopté une proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires. Porté par le sénateur Philippe Mouiller (LR), ce texte a pour objectif de mieux encadrer la liberté d'installation des médecins dans les zones déjà bien dotées.

Face à une aggravation constante des inégalités d'accès aux soins — rappelons que plus de 10 % des Français n'ont pas de médecin traitant — la majorité sénatoriale a validé deux mesures :

- **L'encadrement de l'installation dans les zones dites "sur-denses"**, conditionné à un engagement à effectuer des actes dans les zones moins pourvues ;
- **Une mission de solidarité territoriale demandant aux médecins déjà installés de consacrer deux jours de consultations par mois** dans des zones prioritaires identifiées par les ARS.

Ce texte, soutenu par le Gouvernement dans le cadre de son Pacte de lutte contre les déserts médicaux, se veut plus souple que celui voté à l'Assemblée nationale le 7 mai dernier à l'initiative du député socialiste Guillaume Garot, plus coercitif.

D'autres dispositions viennent compléter cette proposition de loi, notamment :

- Un **forfait de rémunération tenant compte de la patientèle en zone sous-dense** pour encourager les jeunes médecins à s'y installer ;
- La **simplification de l'accès à l'exercice pour les médecins diplômés hors Union européenne** (Padhue) ;
- **L'élargissement des compétences des pharmaciens**, pour mieux accompagner les patients dans leur parcours de soins.

Si le groupe CRCE-K partage le constat de la grave inégalité d'accès aux soins en France, où avoir un médecin est devenu un privilège pour de nombreux territoires, nous regrettons que cette proposition de loi manque de clarté et d'ambition réelle. Le texte ne va pas assez loin et représente une occasion manquée, là où un véritable plan de régulation et de formation serait nécessaire pour garantir l'égalité républicaine en matière de santé.

Filière bois : un levier pour l'économie locale et la transition écologique



Jeudi dernier, j'étais porte-parole de mon groupe parlementaire pour soutenir une proposition de loi visant à rééquilibrer les écocontributions dans le secteur du bâtiment, au bénéfice des matériaux en bois.

Ce texte s'inscrit dans la continuité de la loi anti-gaspillage (AGEC), qui impose aux producteurs de mieux gérer les déchets du bâtiment (REP). Or, aujourd'hui, le bois est injustement pénalisé : il supporte une écocontribution plus élevée que d'autres matériaux, malgré ses nombreux atouts écologiques. C'est aussi une filière locale, gage d'emplois non-délocalisables : 440 000 emplois en France, dont 60 000 dans la construction bois. En Dordogne, où la forêt couvre près de la moitié du territoire, son potentiel est immense.

Alors que des millions de Français attendent un logement social, nous devons construire plus, mieux et durablement.

[Retrouvez mon intervention ici](#)

Examen de la proposition de loi portant sur la liaison autoroutière A69



Lors de l'examen de la proposition de loi relative à la raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) concernant la liaison autoroutière Castres-Toulouse, le 15 mai dernier, j'ai tenu à rappeler que cette problématique dépasse largement le seul chantier de l'A69

La juridiction administrative peut annuler une décision administrative à différents stades d'un projet. Néanmoins cela reste relativement rare une fois les travaux engagés et largement avancés, comme ceux de l'A69. ce n'est pas sans faire écho à l'annulation par la Cour d'Appel de Bordeaux **de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux d'aménagement du contournement de Beynac-et-Cazenac**. Cette décision a non seulement conduit à l'arrêt des travaux, mais aussi à une injonction de démolition des aménagements déjà réalisés.

Ces exemples nous rappellent avec force que derrière ces décisions de justice, aussi légitimes soient-elles au regard du droit, ce sont nos deniers publics et l'argent des contribuables qui sont en jeu.

Nous sommes toutes et tous attachés à la séparation des pouvoirs. Mais notre responsabilité de législateur, c'est aussi d'anticiper ces situations en apportant une plus grande sécurité juridique aux projets. **C'est pourquoi je soutiens l'idée que la notion de raison impérative d'intérêt public majeur, issue du droit européen, doit être clarifiée dans notre droit national et intervenir plus en amont dans la vie des projets, avant même le lancement des travaux.** Aujourd'hui, aucun critère précis n'est prévu par la loi pour guider le juge dans l'appréciation de cette notion.

Enfin, si nous partageons tous la nécessité de lutter contre l'artificialisation des sols – pour préserver nos terres agricoles notamment – nos territoires ruraux ne doivent pas être relégués au rôle de simples réserves naturelles des

métropoles. Ils revendiquent légitimement leur volonté de rester attractifs et innovants.

Considérant la nécessité pour le parlement de faire évoluer le droit, j'ai voté en faveur de ce texte.

Retrouvez la vidéo de mon
intervention ici

Proposition de loi visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé



La proposition de loi visant à renforcer les sanctions pénales encourues par les auteurs d'agressions et violences visant les professionnels de santé a été adoptée le 13 mai par le Sénat.

Déjà adoptée par l'Assemblée nationale en mars 2024, elle vise à renforcer l'arsenal pénal : aggravation des peines, création d'un nouveau délit d'outrage, circonstances aggravantes en cas d'agression sexuelle, possibilité de dépôt de plainte par l'employeur...Le texte doit désormais être examiné en commission mixte paritaire.

Si notre groupe à unanimement condamné les violences contre les professionnels de santé, elles sont inacceptables et intolérables, nous regrettons que le débat ait tourné à la surenchère répressive, là où il aurait fallu s'attaquer aux causes de ces violences: les délais d'attente, le manque de personnel, la déshumanisation des soins...

Le Gouvernement reste muet sur ces sujets, et continue les politiques d'austérité, malgré des besoins qui explosent. L'Ondam reste sous-dimensionné, l'inflation grève les budgets, les hôpitaux font face à la hausse des cotisations à la CNRACL. Un rapport parlementaire récent le dit clairement : les violences sont le symptôme d'un système de santé en crise, d'un malaise généralisé.

Ce texte n'apporte qu'une réponse partielle, alors que les causes sont systémiques. Mon groupe CRCE-K s'est donc abstenu pour envoyer un message clair aux soignants : nous vous entendons. Et nous continuerons à porter l'exigence de moyens humains et matériels, de la reconnaissance pour le personnel soignant et de dignité pour tous.

J'interroge le Gouvernement

Réponse à la question écrite - Pénalisation des chambres d'hôtes : [ici](#).

Retrouvez toutes mes questions écrites : [ici](#).

En circonscription

Fermeture des gares : courrier à Alain ROUSSET

Alertée par les élus locaux et profondément attachée à la défense d'un service ferroviaire public, humain et accessible, j'ai adressé un courrier à Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de relayer les vives inquiétudes quant aux projets de fermeture de guichets ou de réduction des horaires d'ouverture dans plusieurs gares, notamment en Dordogne. Ces fermetures, qui ne répondent pas aux attentes des usagers, risquent de fragiliser davantage nos territoires ruraux déjà éprouvés par la disparition d'autres services publics essentiels.

Retrouvez mon courrier ci-dessous :



Monsieur Alain Rousset
Président

Région Nouvelle-Aquitaine
14, Rue François de Sourdis
33 077 BORDEAUX CEDEX

Périgueux, le 13 mai 2025

MARIE-CLAUDE
VARAILLAS

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRÉSIDENTE
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DÉLÉGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLÈRE
DÉPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Monsieur le Président,

Alertée par les élus de mon territoire et attachée à la défense d'un service public de qualité, accessible et humain, je souhaite vous faire part de ma très vive inquiétude concernant les projets de fermeture de guichets ou de réduction d'amplitude des horaires d'ouverture dans plusieurs gares de Dordogne, notamment à Sarlat, Bergerac, Le Buisson ou Lalinde mais également La Coquille, Terrasson, Les Eyzies.

Ces gares structurantes pour notre département ont fait l'objet d'investissements publics importants ces dernières années. Le seul tronçon Bergerac-Libourne, a mobilisé plus de 84 millions d'euros pour la régénération des voies, avec une forte implication de la Région Nouvelle-Aquitaine. Tandis ce que la modernisation de 16 des gares de cette ligne TER33 s'est élevé à 1,307 million d'euros dont 87 % financés par la Région Nouvelle-Aquitaine. Grâce à ces efforts conjoints, la fréquentation est en forte hausse, avec une augmentation de 8,3 % en 2024 par rapport à 2023. Ce résultat témoigne de la pertinence de l'action publique et de la vitalité de cette ligne.

Dans ce contexte, les fermetures de guichets annoncées apparaissent en décalage avec les efforts déployés et les attentes des usagers. Au sein des comités de ligne, plus de 70 % d'entre eux ont exprimé leur attachement à une présence humaine en gare. Le rôle des agents ne se limite pas à la vente de billets : ils orientent, rassurent, accompagnent, notamment les personnes âgées, à mobilité réduite ou peu familières du numérique. Ils constituent un maillon essentiel du lien social dans nos territoires ruraux, déjà largement éprouvés par les fermetures successives d'autres services publics (trésoreries, bureaux de poste...).

Je salue, à ce titre, votre courrier au Directeur régional de la SNCF Voyageurs, dans lequel vous demandez de surseoir à ces fermetures afin de construire des solutions alternatives en concertation avec les élus locaux et en adéquation avec les besoins des territoires. Cela me semble être une démarche indispensable.

.../...

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PÉRIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85



Pour autant, je souhaite vous alerter sur le fait que la généralisation des bornes ou des offres et démarches exclusivement numériques ne saurait, à elle seule, répondre aux besoins de nos concitoyens. Le numérique ne peut être la solution unique, au risque d'approfondir encore la fracture territoriale et sociale.

La fermeture d'un guichet est une perte sèche de service et de visibilité de l'action publique. Une telle évolution irait à rebours de l'ambition régionale pour la mobilité durable et inclusive. La préservation des guichets en gare est un enjeu de service public et de cohésion territoriale.

Aussi, je vous demande de garantir, au-delà de la période de concertation avec les acteurs locaux, le maintien d'un accueil humain dans les gares de Dordogne, et plus largement dans les territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine. Il en va de la cohérence de notre politique de revitalisation ferroviaire, mais surtout de la qualité du service rendu aux usagers.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier, et reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Claude VARAILLAS

Inauguration du Chap'cirque – Plaine de Lamoura à Boulazac



À l'invitation de Fanny Castaignede, Maire de Boulazac Isle Manoire, j'ai eu le plaisir de participer à l'inauguration du Chap'cirque, un nouvel espace dédié aux arts du cirque porté par l'Agora – Pôle National Cirque, à la Plaine de Lamoura de Boulazac.

Un lieu unique dédié aux artistes professionnels et à l'école du cirque, fruit d'un partenariat exemplaire entre les collectivités, les artistes et les citoyens, le tout orchestré par Frédéric Durnerin, Directeur de l'Agora.

Nous avons pu assister à une démonstration des élèves de l'école du cirque et une prestation de Wajdi Khalid, artiste palestinien en résidence à l'Agora, qui a su toucher par sa force et sa poésie.

Dans un contexte de fragilisation des politiques culturelles, ce chap'cirque incarne une conviction : les arts doivent rester un droit accessible à toutes et tous partout.

Des inaugurations sous le signe du sport



J'ai eu le plaisir d'assister samedi matin à l'inauguration du 4ème gymnase réalisé sur la commune de SARLIAC SUR L'ISLE par La Communauté d'Agglomération de Périgueux présidée par Jacques AUZOU .

Comme elle s'y était engagée il y a un an à la demande du maire de SARLIAC S/L'ISLE Alain BUFFIERE lors de la pose de la première pierre, Marie George BUFFET ancienne Ministre des Sports était à nos côtés pour donner son nom à ce bel équipement .

Ce gymnase, pensé pour les besoins du territoire et conçu dans une démarche écologique exemplaire, symbolise un investissement fort pour la jeunesse, la santé et l'égalité d'accès au sport, y compris en milieu rural. Merci au Grand Périgueux, à l'État et à l'ensemble des partenaires qui ont permis cette belle réalisation.



À l'invitation de Francis COLBAC, maire de Trélissac, et de son équipe municipale, j'étais présente à cette 2^e édition du Salon du Livre de Sport, toujours en présence de Marie-George BUFFET, de Sébastien Peytavie, député, de sportifs de haut niveau, auteurs, élus et passionnés du sport.

Après avoir consacré une 1^{ère} édition aux violences sexuelles et sexistes dans le milieu sportif, **cette année était dédiée au handisport**. Moins médiatisé, moins soutenu, le handisport incarne pourtant avec force, les valeurs d'abnégation, de dépassement de soi, de courage, de solidarité et d'égalité.

Porté par la mairie avec le soutien de l'association Trélissac Animation Éducation, cet événement a permis de rassembler les citoyens autour de rencontres, dédicaces, animations handisports, tables rondes et expositions, et a mis en lumière **le rôle essentiel du sport comme vecteur d'émancipation et d'inclusion**. Une belle réussite !

Commémoration de la rafle du « Palace » – 81 ans après

Cérémonie du 8 mai à Périgueux

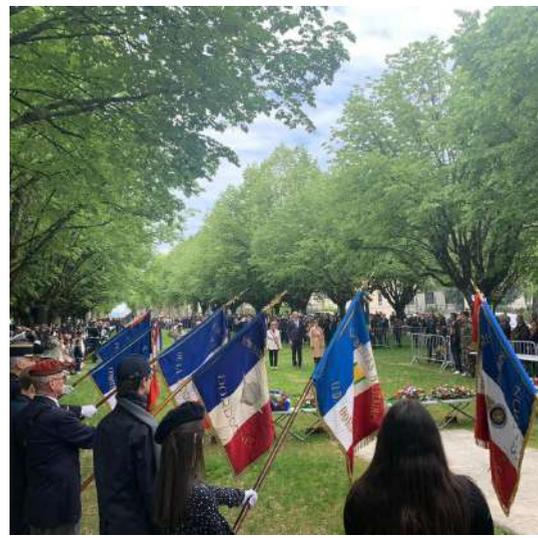


Le 10 mai, j'étais à la cérémonie commémorative de la rafle du 10 mai 1944 à Périgueux. Il y a 81 ans, 211 personnes étaient arrêtées par la milice et la police du régime de Vichy, puis regroupées au cinéma « Le Palace » avant d'être envoyées vers les camps nazis. Tous victimes de la barbarie nazie et du régime de Vichy.

Cette cérémonie fut également le dernier acte public de Delphine Labails en tant que maire. Avec émotion, elle a rendu hommage à Ralph Finkler, résistant arrêté à 19 ans, déporté à Auschwitz-Birkenau, rescapé des marches de la mort, et devenu toute sa vie jusqu'en 2021 durant un infatigable témoin de l'Histoire. Un homme humble, profondément engagé, qui n'a cessé de parler aux jeunes, de transmettre, d'alerter.

En 2024, le théâtre de Périgueux a été renommé « Le Palace – Ralph Finkler » pour honorer sa mémoire et son combat.

Merci aux élèves du conservatoire pour leur prestation musicale et à toutes celles et ceux présents pour cette cérémonie d'une grande dignité.



Le 8 mai, je participais à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 sur l'Esplanade du Souvenir, aux allées de Tourny à Périgueux.

Aux côtés de Madame la Préfète, de Madame la Maire de Périgueux, des représentants des anciens combattants, de nombreuses autres autorités civiles et militaires ainsi que les élèves des écoles et collèges de Périgueux mobilisés pour l'occasion, nous avons rendu hommage aux victimes et héros de la Seconde Guerre mondiale.

Il y a 80 ans, la capitulation du nazisme mettait fin à une barbarie sans précédent.

Mes remerciements à toutes celles et ceux qui œuvrent pour faire perdurer le souvenir avec dignité et œuvrer pour la paix.

Cérémonie commémorative Bost Laport à St Jory Las Bloux



Le 18 mai, je me suis rendue à la cérémonie commémorative organisée à Saint-Jory-Las-Bloux, en présence d'élus, de représentants des associations d'anciens combattants ainsi que de nombreux citoyens.

Un moment de recueillement en hommage à cinq jeunes maquisards locaux, tués par des miliciens le 17 mai 1944 au lieu-dit Le Bost Laporte, après avoir été dénoncés. Toutes ces commémorations sont indispensables pour entretenir le souvenir de ces hommes à qui nous devons notre liberté et elles nous engagent à rester vigilants face à toutes les formes de haine et de racisme.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K :

- PPL tendant à sanctionner la vente d'objets liés au nazisme : [ici](#)
- PPL de nationalisation des actifs stratégiques d'ArcelorMittal situés sur le territoire national : [ici](#)
- PPL visant à l'interdiction du courtage des données numériques : [ici](#)
- PPL visant à reconnaître la fibromyalgie comme affection longue durée (ALD) : [ici](#)

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

